

MESSAGER DE TAHITI

Journal officiel des Etablissements français de l'Océanie

PARAISANT TOUS LES JEUDIS A 3 HEURES DU SOIR

Matahiti 32. — N° 50.

TE VEA NO TAHITI

Mahana maha 13 tijeina 1883.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance) :
Un an 18 fr.
Six mois 10 »
Trois mois 6 »
Un numéro : 30 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (au comptant) :
Les 20 premières lignes 10 c. la ligne.
Au-dessus de 20 lignes 25 id.
Les annonces-réclamées se paient à moitié du prix de la première insertion.

PARTIE OFFICIELLE

GOUVERNEMENT DE TAHITI

Par dépêche en date du 28 septembre 1883, le Ministre de la marine et des colonies a adressé à l'Administration de Tahiti, pour être remis à M. Bonet, défenseur, l'exequatur qui lui a été accordé en qualité d'agent consulaire à Papeete de Sa Majesté le roi d'Italie.

Dépêche ministérielle relative à l'exposition d'Amsterdam.

(Direction des Colonies : Service de l'Exposition, palais de l'Exposition, porte XII.)

Paris, le 28 septembre 1883.

Monsieur le Gouverneur, — Les jurys de l'exposition internationale d'Amsterdam ont terminé leurs travaux et la liste des récompenses vient d'être proclamée.

N'ayant pas eu le temps de se préparer comme elles l'auraient voulu, nos colonies ont cependant figuré avec honneur à cet intéressant concours, grâce aux ressources de réserve qui sont fournies notre Exposition permanente, dont l'utilité pratique s'est affirmée une fois de plus.

C'est ainsi que Tahiti, encore bien que nous n'en ayons pas reçu d'envois pour Amsterdam, a pu participer à l'exposition et s'y est signalée par les récompenses dont je vous remets la liste d'autre part.

Nous pouvons donc nous féliciter de la manière dont nos richesses coloniales ont été représentées et appréciées dans la grande exposition internationale d'Amsterdam.

Les diplômes des récompenses vous seront transmis dès qu'ils seront parvenus au Département.

Recevez, etc.

Le Ministre de la marine et des colonies,

Signé : PEYRON.

Récompenses obtenues à l'Exposition d'Amsterdam dans la section coloniale française.

TAHITI.

MÉDAILLE D'ARGENT.

MM. Poroi	Bois.
Comité d'exposition	Cafés.
	Produits divers.

MÉDAILLE DE BRONZE.

Comité local	Textiles.
--------------	-----------

MENTION HONORABLE.

Comité d'exposition	Ethnographie.
---------------------	---------------

ADMINISTRATION DE L'INTÉRIEUR

Par décision du Directeur de l'Intérieur, le sieur Puarai a Tétua-titeru, caporal mutui du district de Punaauia, a été licencié à compter du 6 décembre courant.

AVIS.

Parau faaita.

Les passages accordés aux indigènes sur les bâtiments de la station locale ne comporteront

Te mau tasta maohi e faaita hia e e haere na nia i te mau pahi o te Han tei haapao hia e iai tahi te fenua nei, e ore ia ta ratou

concession de ration que si la durée de la traversée doit excéder 48 heures. Dans le cas contraire, les intéressés assureront par eux-mêmes leurs besoins et devront en justifier à l'embarquement, qui devra avoir lieu deux heures au moins avant l'heure fixée pour le départ.

Tout embarquement de denrées ou marchandises est formellement interdit.

Les passages seront accordés par le Gouverneur au chef-lieu, et dans les archipels par les Résidents. En l'absence ou à défaut de Résident, le capitaine du Bâtiment appréciera seul s'il y a lieu d'accorder les passages demandés.

tuhaa ma'a e horoa hia i nia i taua mau pahi ra, maori ra e, ia hau atu te maoro raa o te tere i na hora e 48. Mai te mea e, na iti mai te maoro raa o te tere i taua na hora ra, na ratou iho ia na te feia eao e rave mai la ratou iho ma'a e te mau mea e au ia ratou, mai te faaita mai hoi i tei reira ia tae i to ratou haere raa i nia i te pahi i roto i na hora e piti i mua'e i te hora i haapao hia no te reva raa.

Eita roa 'tu rā e tia noa'e ia faaita hia, na nia i teinei mau pahi, te 'ua'e e te tahi iho mau mea e 'a'e.

Les passages ne, tahi te Taravana te parau no te haere raa na nia i teinei mau pahi, e i te mau amui raa fenua 'toa ra, na te mau taravana han ia e haapao. Mai te mea e ua mo'e e, e aore ra, aita e taravana han, na'na iho ia na te raa-tira o te pahi e bio mai te mea e e au ia faaita hia 'tu te mau parau e ahi hia mai no te haere raa na nia i to'na ra pahi.

Service des contributions.

AVIS.

MM. les négociants et patentés de toutes catégories qui seraient dans l'intention de cesser leur commerce ou leur industrie sont invités à en faire la déclaration au bureau des contributions avant le 1^{er} janvier 1884.

Faute par eux de se conformer au présent avis, ils continueront à figurer au rôle des contributions de l'année prochaine. 3-1

NOTICE.

Merchants and persons holding patents of every category, and who may have the intention of closing business, are requested to make declaration to that effect at the Office of Contributions before the 1st of January, 1884.

In default of their conforming themselves to the present advertisement, they will be continued, on the present list of contributions for the next year.

PARAU FAAITA.

Te parau hia 'tu nei te hoo taon e te feia 'toa te mau i te parau faaita no te mau hoo raa 'toa ua rau te huri e o te hinano ra i te faaea i taua ohia na ratou ra, e faaita ia i taua opua ra na ratou ra i te pihia torua auhau raa moni hou te hoo no tenuare 1884.

la ore ra ratou ia haapao mai i teinei parau, e tamau hia la ratou i nia i teie hoo auhau raa no te matahiti i mua nei.

Départ du courrier.

Le trois-mâts-goëlette *City of Papeete* partira le vendredi 14 décembre pour transporter la correspondance à San Francisco. Les sacs seront fermés le même jour à 8 heures du matin.

Enregistrement et domaines.

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le samedi 29 décembre 1883, à 2 heures de l'après-midi, devant M. le Directeur de l'Intérieur, et ses bureaux sis à Papeete, à l'adjudication du bail du terrain domanial dit « Champ de courses », sis à Fautaua, district de Pape.

Ce bail sera fait pour une période de 3, 6 ou 9 années, à partir du 1^{er} janvier 1884, et sur la mise à prix de *trois cents francs* par an.

S'adresser, pour prendre connaissance des autres conditions du bail, au bureau des Domaines à Papeete, où se trouvent déposés le cahier des charges et le plan du terrain.

4-2

ADMINISTRATION DE LA MARINE

Service des Substances et Approvisionnements.

Le public est prévenu que le jeudi 20 décembre 1883, à neuf heures du matin, il sera procédé à l'adjudication sur soumissions cachetées, dans le cabinet du Chef du service administratif de la marine, de la fourniture du bois à brûler nécessaire pendant les années 1884 et 1885 aux divers services militaires de la colonie et aux bâtiments de la flotte en station ou de passage à Tahiti.

Les soumissions devront être sous pli cacheté, portant en suscription : *Fourniture du bois à brûler.*

Le cautionnement de garantie, dont le récépissé doit être joint à la soumission, est fixé à *cent francs.*

Le cahier des charges relatives à cette fourniture est déposé au secrétariat du Chef du service administratif de la marine, où il pourra en être pris connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

Conformément à l'article 23 de la loi de finances du 29 décembre 1882, la retenue de trois pour cent au profit de la Caisse des Invalides de la Marine ne sera pas exercée sur les paiements qui seront faits à l'adjudicataire.

3-3

Service des Approvisionnements.

Le public est prévenu que le jeudi 20 décembre 1883, à neuf heures du matin, il sera procédé à l'adjudication sur soumissions cachetées, dans le cabinet du Chef du service administratif de la marine, de l'entreprise du chargement et du déchargement du charbon de terre pendant l'année 1884.

Les soumissions devront être sous pli cacheté, portant en suscription : *Entreprise du chargement et du déchargement du charbon de terre.*

Le cautionnement de garantie, dont le récépissé doit être joint à la soumission, est fixé à la somme de *cent francs.*

Le cahier des charges relatives à cette entreprise est déposé au secrétariat du Chef du service administratif de la marine, où il pourra en être pris connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

Conformément à l'article 23 de la loi de finances du 29 décembre 1882, la retenue de trois pour cent au profit de la Caisse des Invalides de la Marine ne sera pas exercée sur les paiements à faire à l'adjudicataire.

3-3

PARTIE NON OFFICIELLE

COMITÉ CENTRAL AGRICOLE ET INDUSTRIEL DE PAPEETE

Séance du 22 septembre 1885.

PRÉSIDENCE DE M. G. MARTINY.

Sont présents : MM. Meul, Walker, Robin, Martiny, Cognet, Van der Veen.

M. Manson se fait excuser, étant malade, de ne pouvoir assister à la séance. Avant d'ouvrir la séance, M. le président invite les membres à vouloir bien assister aux essais d'une machine à décolorer le café et à enlever la cerise, qu'il a fait exécuter par MM. Leca et Germain.

Ces machines, fort simples, qui doivent être peu coûteuses, donnent d'excellents résultats. Le café sec sort au bout de sept minutes du tambour complètement dégrainé de son enveloppe et même de la petite parçie adhérente, et offre un grain parfaitement lisse, ce qui ne s'obtient pas au battage. En outre, les grains sont intacts.

Après ces expériences, M. le président ouvre la séance en prévenant le Comité que, par suite de circonstances imprévues, il est impossible de donner lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le Comité exprime ses regrets et passe à l'ordre du jour.

M. le président expose que les récompenses votées à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet qui n'avaient pu être décernées le jour de cette fête, l'ont été depuis par les soins du vice-président et de plusieurs membres ou délégués du Comité. Décharge de ces primes a été donnée par les parties prenantes au vice-président, ainsi qu'il appert des quittances.

M. Van der Veen soumet au Comité les quittances qu'il a tirées pour les primes qui n'avaient pu être décernées le 14 juillet, faute par les lauréats de s'être présentés.

Le Comité, après examen, approuve les états qui lui sont soumis.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. de Kéroman, Résident des îles Gambier, et d'un mémoire ou notice sur ces mêmes îles.

Par sa lettre, M. de Kéroman dit qu'il voudrait faire des essais de rebloiment des montagnes des îles Gambier et exprime le désir d'obtenir du Comité central des graines d'eucalyptus rustice et robusta, et pense que ces essences prospéreraient dans ces îles dont le sol lui paraît avoir beaucoup d'analogie avec celui de la plaine des tombeaux près de Saigon, qu'il a rebloisé en 1878-79 à l'aide de ces deux variétés.

Il demande en outre des graines potagères et des graines de coton, son intention étant de pousser autant que possible les indigènes à la culture.

Il prie le Comité de vouloir bien insister près de la haute administration pour obtenir la suppression de la vaine suture aux Gambier.

Enfin il prie le Comité de vouloir bien accorder aux Gambier une allocation annuelle pour être distribuée à titre de primes à l'agriculture.

Le Comité, en remerciant M. de Kéroman de ses bonnes intentions, est d'avis de faire droit à ses demandes et de l'aider dans la mesure de ses moyens. Quant à l'allocation annuelle que réclame M. le Résident, le Comité sera ses efforts pour la lui accorder aussi largement que les ressources le permettront, si le sous-comité de Mangareva se constitue et lui fait connaître ses besoins.

M. le président donne ensuite connaissance d'une lettre qui lui a été adressée, sous la date du 11 septembre courant, par les planteurs indigènes du district de Paea, dans laquelle ils se plaignent de ce que la Caisse agricole refuse de leur acheter leur coton et demandent pourquoi cette institution en agit ainsi aujourd'hui.

M. Robin demande au délégué du Comité à la Caisse agricole s'il sait pourquoi cette institution n'achète plus le coton qui lui est offert.

M. Van der Veen dit qu'il ignore la raison de cette suspension des achats de coton, qui l'étonne d'autant plus que le comité-directeur de la Caisse agricole a nommé une commission dont il fait partie, qui est chargée d'étudier et d'arrêter un plan destiné à la construction d'un magasin pour la réception des cotons. Si l'intention de l'établissement était de ne s'en plus acheter, il serait inutile de faire la dépense d'un magasin.

Pour le moment, le renseignement qu'il peut fournir au Comité est celui-ci : M. le Directeur de l'Intérieur, président de la Caisse agricole, ne veut pas que l'institution aille au commerce. Il est d'avis, et est dans le vrai, que tant que le commerce achète le coton au prix fixé par la Caisse agricole, cette institution ne doit pas intervenir; il pense que le prix minimum étant fixé, l'institution ne doit acheter que si le colon ne trouve pas au commerce ce prix pour ses produits.

M. Van der Veen promet, si le Comité l'en charge, de porter en son nom cette réclamation à la prochaine séance du comité-directeur de la Caisse agricole.

Le Comité charge M. Van der Veen de faire part de cette réclamation au sein du comité de la Caisse agricole, et de faire observer à ce comité que les achats de cette Caisse doivent porter sur les cotons de belle qualité seulement, c'est-à-dire sur les beaux Géorgie et les Sea Islands, qui, une fois connus par une marque spéciale, seront haut cotés au Havre et détermineront une hausse sur les provenances de ces qualités.

M. le président expose que M. le Directeur de l'Intérieur l'a entrepris de la nécessité de préparer pour le 14 juillet prochain un comice agricole et industriel, et pense que si le Comité est de son avis, il y a lieu de se préparer à l'avance.

M. Van der Veen pense qu'il serait bon en effet d'organiser cette exposition des produits du pays, mais avant de prendre aucune décision à ce sujet, il croit que le Comité devrait nommer une commission qui serait chargée de conférer avec M. le Directeur de l'Intérieur sur le point de savoir quelles seront les ressources à l'aide desquelles ce comice pourra être organisé.

M. Meul est de cet avis, et demande au Comité de charger son bureau du soin de s'entendre à ce sujet avec M. le Directeur de l'Intérieur.

M. le président fait remarquer que le bureau ne se compose actuellement que de deux personnes, que le secrétaire ne peut malheureusement prendre part aux travaux du Comité.

M. Meul dit que le bureau pourrait être autorisé à s'adjointre un membre du Comité si cela est nécessaire.

Le Comité charge son bureau de s'entendre avec M. le Directeur de l'Intérieur sur les voies et moyens à prendre pour organiser un comice agricole et industriel au 14 juillet prochain, et l'autorise à s'adjointre un membre du Comité, s'il le juge nécessaire.

M. le président fait part au Comité de la demande qui lui a été faite par M. le Gouverneur d'une notice sur la culture du tabac à Tahiti.

M. Meul dit que les échantillons de tabac qu'il a expédiés d'ici sont tous arrivés en mauvais état en Europe. Les feuilles étaient toutes mangées par les insectes. Il pense qu'avant de songer à expédier de nouveaux échantillons de ce produit, il faudrait faire subir aux feuilles une certaine préparation.

M. le président fait longuement connaître le traitement que l'on fait subir en France au tabac depuis le moment de sa cueillette jusqu'à sa livraison à

la rigide; mais il souffre, dit-il, savoir si les indigènes ont un mode particulier de préparation pour le tabac.

M. Walker dit qu'après avoir fait sécher les feuilles, les Tahitiens les mélangent au lait de coco et les développent de façon à les priver complètement d'air; puis ils chargent ces tiges le plus souvent avec des gros cailloux et laissent le tabac fermenter pendant quatre ou cinq jours. Cette fermentation terminée, ils roulent les feuilles en carottes. C'est là une manière très-rudimentaire de préparer le tabac; aussi la qualité est-elle loin d'être uniforme.

M. le président remercie M. Walker du renseignement. Il préparera la notice que M. le Gouverneur demande.

M. Van der Veen fait savoir au Comité que jusqu'ici il a délivré 16 kilogrammes de coton Sea Island et 18 kilogrammes George longue sole. Le sac de graines de Upland est intact. Il pense qu'on pourrait en envoyer par la prochaine occasion à M. le Résident des Gambier à titre d'essai.

Le Comité est de cet avis, en insistant sur le caractère d'essai que doit conserver cette expérience.

M. Van der Veen rappelle ensuite qu'il y a lieu de placer à l'ordre du jour de la prochaine séance l'élection d'un membre en remplacement de M. Chailier.

M. Cognet dit que cette élection a déjà été faite et que les deux personnes à soumettre au choix du Gouverneur ont été désignées.

M. le président dit qu'en effet ce choix a été fait par le Comité; mais que pour des raisons qu'il ne croit pas devoir discuter, il n'a été donné aucune suite aux désignations faites par le Comité, ce qui est regrettable; de plus, le procès-verbal qui constatait ces désignations a été publié au *Messageur*, mais en en retranchant, sans en aviser officiellement le Comité, la partie concernant l'élection du successeur de M. Chailier.

Le Comité exprime ses regrets de voir troubler ses procès-verbaux, et décide qu'il fera pourvoir de nouveau au remplacement de M. Chailier à la prochaine séance.

La séance est levée à 9 h. 45 m.

En foi de quoi il a été rédigé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et le vice-président.

Le vice-président,
VAN DER VEEN.

Le président,
G. MARTINY.

Séance du 27 octobre 1883.

PRÉSIDENCE DE M. G. MARTINY.

Sont présents : MM. Martiny, président; Van der Veen, vice-président; Robbyn Manson, Walker, Croust et Mouat.

M. Mouat présente les excuses de M. Mouel.

Absent sans excuses : MM. Chapman, Arie, a Mano, Cognet.

La séance ayant été ouverte, M. le président ordonne la lecture du procès-verbal de la séance du 22 septembre.

Cette lecture est donnée; et aucune observation n'étant faite, ce procès-verbal est adopté.

M. Van der Veen, délégué du Comité à la Caisse agricole, rend compte de la mission dont il avait été chargé à la suite de la pétition des planteurs de Faà. Il annonce que cette institution entend acheter tout le beau coton qui lui sera présenté de manière à pouvoir constituer un beau lot qui, avec une marque distinctive spéciale, sera envoyé au Havre de façon à relever la cote de nos cotons. Il a recommandé un triage sérieux, étroit convaincu que l'uniformité du textile seul peut nous faire atteindre le but que le Comité poursuit. Mais il ajoute que le comité-directeur de la Caisse agricole est parfaitement décidé à acheter que le très-beau coton, tant que le commerce donnera au coton le prix minimum qu'elle a fixé; et cela pour demeurer strictement dans les termes et l'esprit de sa constitution. Le comité-directeur de la Caisse agricole croit qu'il ne doit intervenir dans les achats de coton que lorsque le commerce ne donne pas aux cotons le prix minimum qu'il a fixé. Il demeure néanmoins entendu qu'en cas de crise l'institution se substituerait au commerce pour maintenir momentanément la culture de ce produit.

M. Van der Veen donne ensuite lecture de deux lettres adressées à notre secrétaire-archiviste.

La première provient du gendarme chef de poste à Rapa.

A ce sujet, il explique au Comité qu'au moment du départ du personnel chargé de l'installation de cette nouvelle dépendance de notre colonie, M. Bulteau, notre secrétaire, s'étant mis en rapport avec M. Duffin, gendarme-maire chef de poste de cette île, et en lui remettant diverses espèces de graines, l'avait prié dans l'intérêt de l'agriculture, de vouloir bien faire connaître au Comité le parti que l'on pouvait tirer de cet Etablissement. Cette lettre est donc la réponse à l'entretien qu'il a eu notre secrétaire, malheureusement éloigné de nos travaux par sa maladie, et je rends ici un hommage que son zèle méritait. Cette lettre est ainsi conçue :

A Monsieur le secrétaire du Comité agricole.

Rapa, le 26 août 1883.

« Monsieur,

« J'ai cherché, avant de vous écrire, à connaître le climat de Rapa afin de mieux vous renseigner sur ce que le sol peut produire.

« Bien que les indigènes disent que la bonne saison pour planter et pour semer est au mois d'avril, elle ne l'est réellement qu'à mi-septembre.

« Le coton y vient très-bien et très-beau.

« Le café vient bien, mais ne fournit qu'un bégayage.

« La betterave, la canne à sucre sont des produits qui viennent très-bien.

« Tu ti es en grande quantité; fournissent beaucoup de sucre et d'au-de-vie.

« La pomme de terre, que j'ai plantée en février et mars, a produit beaucoup de tiges, pas beaucoup de pommes, et petites, pas farineuses.

« Le blé, le maïs viennent très-bien; mais il arrive qu'une pluie torrentielle tombe avec rafales d'ouragan; couche tout par terre. Du blé on récolte la paille, et du maïs la dixième partie de ce que l'on devrait réellement récolter.

« La vigne y vient bien. On a quelques pieds au poteau qui ont tellement souffert qu'ils restèrent plusieurs années sans produire.

« Un pied, à Ares, étant planté, mesurait plus de 100 mètres de longueur. Le vais essayer d'en avoir quelques pieds pour leur faire prendre racine dans le marais.

« Les semences de carottes et de framboisiers que vous m'avez données n'ont pas réussi. Les cognassiers de même.

Des plantes que m'a données M. Herguel, le céleri a réussi.

Pour les oiseaux, il y a les palmipèdes et autres aquatiques et quelques pigeons verts.

« Des rats en quantité.

« Animaux de basse-cour : la poule, et à l'état sauvage.

« Porcs et chèvres : Environ dix-huit cents chèvres et cent porcs.

« La population de Rapa ne s'élevait pas à un chiffre énorme (38 hommes mariés, 37 femmes (veufs ou veuves), 45 enfants mâles et 46 filles), ne se livra guère à la culture.

« Aux premiers la pêche, aux femmes la culture du taro et le soin d'alimenter le ménage; et, faute de poissons, le taro et la patate souffrent (!);

« Aux derniers la paresse et les amusements.

« Quelques hommes (2) ont essayé de cultiver en gratifiant la terre, et pour un carré de champs ont eu un travail de quinze jours; pour eux c'était un chef-d'œuvre; et on m'a même dit que les chiens de chaux dans ces carrés s'occupent si ces chaux poussaient ou s'ils ne poussaient pas.

« En un mot, jamais l'indigène de Rapa ne cultivait sérieusement.

« Je suis avec respect, Monsieur, votre dévoué serviteur.

« DEFIN.

(1) La culture du taro est de remettre le tige dans le marais après avoir pris le fruit. Ainsi je suis dans le marais, j'arrache le tige, je remets les feuilles en terre et tout est fait.

(2) Le plus haut à planté en double-decaltre du pommes de terre dans 5 mètres carrés de terrain, dire que je lui ai montré la manière de le planter; mais pour lui c'était une vraie tête à claquer.

Le Comité vote des remerciements au gendarme Defin, chef de poste à Rapa, pour sa communication, et exprime le désir qu'il continue à tenir le Comité au courant des observations qu'il pourra faire, l'assurant d'ores et déjà de son concours pour tout ce qu'il croira utile de lui demander dans l'intérêt du développement de la production agricole de cette île.

M. Van der Veen donne ensuite lecture de la lettre de MM. Vilmoren, Andrieux et C^{ie} de Paris, en faisant observer que cette lettre s'est croisée avec la sienne qui donne satisfaction entière à ces messieurs. Il informe le Comité qu'il a écrit à ces messieurs de vouloir bien adresser le timbre sec du Comité à M. Pinet, de San Francisco, qui nous le ferait parvenir. Il termine en annonçant que le solde de l'envoi de graines de quinqua reçu par le dernier courrier s'élevait à trente et quelques francs en vain, sans expédition par le prochain courrier.

M. le président pense qu'en ce qui concerne la volière dont le secrétaire, sur l'avis du Comité, avait entrepris M. Vilmoren, Andrieux et C^{ie}, il y aurait plus d'avantages à la faire construire ici, puisque nous avons maintenant les matériaux nécessaires sur place.

M. Mouat est de cet avis. Il a fait faire chez lui une volière à sa convenance, de dimensions moindres; il est vrai, que celle qui serait nécessaire pour le Comité, mais qui remplit parfaitement le but qu'il s'est proposé; et si l'on tient compte des frais, des inconvénients de ne pas voir ce que l'on achètera en France, il pense qu'il y a avantage à dresser ici un plan que l'on soumettrait à l'adjudication; de cette façon, on saurait exactement que la volière aurait les dimensions, les aménagements et l'aspect que l'on veut.

M. le président demande à M. Van der Veen si le Comité attend des oiseaux.

M. Van der Veen dit que, par le retour du Tahiti, le capitaine Turner doit en apporter, et que si l'administration de la Nouvelle-Calédonie tient sa promesse, au retour de la *Vire*, nous aurons des Moutons des Molouques et des moineaux.

M. Mouat propose de faire un plan et de le soumettre à des entrepreneurs; il pense qu'une volière spacieuse ne coûterait pas plus de 1,200 francs.

Le Comité adopte cette proposition et charge le bureau du soin de dresser le plan en question.

Comité agricole du 1884.

M. le président demande au Comité s'il n'est pas d'avis de faire venir de San Francisco quelques machines, telles que : sarcelles, charnues pour terrains pierreux, faux et faucilles, etc.; si le Comité était de cet avis, il y aurait lieu de prendre des maintenant des mesures pour que les fabricants de San Francisco puissent exposer en temps opportun.

M. Van der Veen propose d'aviser les fabricants de Californie de l'époque de l'exposition, en les invitant à nous adresser les machines agricoles qui peuvent nous être utiles.

M. Mouat objecte la question du droit, qui serait de nature à empêcher les fabricants de répondre à notre invitation.

M. Van der Veen dit que l'utilité de l'exposition de ces machines étant reconnue, si une simple question de droit devait empêcher les fabricants de concourir à notre petite exposition, le Comité pourrait prendre ce fait à charge, d'autant mieux que les machines utiles dont parle notre président ne lui paraissent pas devoir être bien encombrantes. Si nous avons intérêt à introduire tout ce qui peut diminuer la main-d'œuvre et concourir à l'augmentation de la production du pain, les fabricants ont intérêt à ce que leurs produits soient présentés et placés, à cette exposition, sous les yeux de nous tous, la satisfaction de nos intérêts, et il est peu probable que les Américains laissent échapper cette occasion de faire connaître leurs machines.

Le Comité charge le bureau de faire connaître la détermination qu'il aura prise à ce sujet avec M. le Directeur de l'Intérieur aux fabricants californiens.

PRESIDENCE DE M. LE DIRECTEUR DE L'INTERIEUR.

M. le Directeur de l'Intérieur entre dans la salle des séances à 9 h. 1/2 et prend la présidence.

M. Van der Veene demande à M. le Directeur de l'Intérieur quelle suite a été donnée à la nomination du successeur de M. Chaillet. Le Comité devait aujourd'hui procéder à nouveau à ce remplacement, parce que le procès-verbal de la séance du 19 mai dernier a paru au *Messenger* et qu'il a vu que la Direction de l'Intérieur avait supprimé tout ce qui a trait à cette élection.

M. le Directeur de l'Intérieur dit qu'il n'a rien encore été décidé; lorsqu'il a présenté les deux noms au choix de M. le Gouverneur des Essars, l'autorité n'a pas cru pouvoir donner suite à l'élection faite par le Comité; puis le nouveau Gouverneur étant annoncé et un projet de réorganisation du Comité étant à l'ordre du jour, il a paru convenable d'attendre.

M. le président pense que si le Comité doit être transformé, cette transformation doit se faire rapidement, si surtout l'Administration persiste à désirer l'organisation d'un comice agricole et industriel pour le 14 juillet prochain.

M. le Directeur de l'Intérieur dit que cette transformation se fera bientôt et demande à quelle somme le Comité évalue la dépense qu'entraînera l'organisation de ce comice.

M. le président expose succinctement les vœux du Comité à ce sujet et pense qu'il faut de 50 à 60,000 francs pour faire convenablement les choses. Dans cette somme, il comprend l'organisation et les récompenses à décerner.

M. le Directeur de l'Intérieur dit qu'en trouvera cette somme qui doit constituer une dépense utile, et prie M. le président de vouloir bien établir un budget approximatif de cette solennité pour qu'il puisse, lors de la réunion du Comité des finances, prendre les mesures pour la faire adopter.

M. le président promet de s'occuper de cela et à l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 10 h. 45.

En foi de quoi il a été rédigé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et le vice-président.

Le vice-président,
VAN DER VEENE.

Le président,
G. MARTINY.

Nouvelles de l'Extérieur.

(Dépêches extraites du *New Zealand Times*.)

Paris, 8 novembre. — Le gouvernement français a demandé aux Chambres un vote de neuf millions de francs pour subvenir aux dépenses de l'expédition militaire au Tonkin.

Paris, 13 novembre. — L'amiral Franquet a été appelé à succéder à l'amiral Landolle dans le commandement de la division navale française du Pacifique.

Les nouvelles reçues de Madagascar annoncent que les Hovas occupent en grand nombre une forte position à environ sept milles de Tamatave, et qu'ils se préparent à résister vigoureusement à la marche des troupes françaises vers Tananarive.

Londres, 15 novembre. — Le marquis Tseng et M. Jules Ferry doivent avoir une conférence aujourd'hui.

Des nouvelles de Madagascar disent que les Hovas ont offert de négocier pour régler les difficultés pendantes. Les Français ont commencé le bombardement de Foul-Point.

Londres, 16 novembre. — Hier au soir, au banquet donné par le lord maire, M. Waddington, ambassadeur de France, a déclaré qu'il avait pour mission d'accroître l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre. Il a engagé le gouvernement de son gouvernement ont l'intention de poursuivre la politique coloniale agressive, on de faire la guerre dans le but d'acquiescer de nouveaux territoires dans une partie quelconque du monde.

M. Gladstone, de son côté, a chaudement manifesté sa sympathie envers la France au sujet de l'incident de Madagascar (sic). Il a toutbruné la déclaration de M. Waddington, que rien n'était survenu pour troubler les bons rapports entre les deux pays. Il a ajouté que le gouvernement français avait fait des réparations satisfaisantes, et sans y avoir été sollicité par le gouvernement anglais, pour le traitement auquel le Rev. Mr. Shaw avait été soumis.

M. Ferdinand de Lesseps, aussi l'un des hôtes du lord maire, a dit qu'il était venu en Angleterre pour conférer avec les représentants des armateurs et constructeurs de navires anglais relativement au projet du second canal maritime de Suez, et qu'il espérait pouvoir donner satisfaction à toutes les réclamations raisonnables qui pourraient se produire.

M. Gladstone, reprenant la parole, a annoncé que le séjour des troupes britanniques en Egypte dépendrait des progrès accomplis dans la tâche de réorganisation entreprise dans ce pays. Toutefois il a ajouté que le retrait partiel des forces anglaises, y compris même l'évacuation du Caïre, avait déjà été ordonné. — En ce qui

concerne la politique continentale, le Premier Ministre a l'assurance que toutes les grandes puissances sont unanimes dans leur intention de maintenir la paix.

Berlin, 8 novembre. — Le Prince Impérial se rendra à Madrid la semaine prochaine, au nom de l'empereur Guillaume, pour rendre la visite qui lui a été faite tout récemment par le roi Alphonse.

Berlin, 14 novembre. — Le départ du Prince Impérial pour Madrid a été retardé jusqu'à samedi prochain.

M. de Ciers, le ministre des affaires étrangères russe, est arrivé ici aujourd'hui. Dans le cours de son entrevue avec le prince de Bismarck, il a pris occasion d'affirmer l'amitié qui régit entre le gouvernement d'Allemagne et celui de Russie.

Etat des travaux du canal de Panama.

On lit dans le compte-rendu de la séance de l'Académie des sciences du 17 septembre 1883, publié au *Journal officiel* sous la signature de M. R. de Parville :

M. de Lesseps, absent de Paris en ce moment, transmet une note sur l'état actuel d'avancement des travaux du canal de Panama, qui seront achevés en 1888. Cette date sera importante dans l'histoire de la navigation. Si Suez a développé considérablement la marine à vapeur, l'ouverture du canal de Panama rendra de l'importance à la navigation à voiles. Les courants atmosphériques sont favorables à la navigation par Panama. On se rappelle que les dimensions du canal ont été arrêtées par une commission composée de marins et d'ingénieurs éminents.

La largeur sera de 32 mètres au plafond, à la ligne d'eau de 50 mètres dans les terres, de 32 dans les roches, de 120 dans les galeries. La profondeur sera de 8'50 au-dessous du niveau moyen des mers et de 9 mètres dans les roches. Ces dimensions sont calculées pour le passage facile des grands navires ayant 8 mètres de tirant d'eau.

Des dragues fonctionnent entre Colon et Gatun sous la direction d'entrepreneurs américains, qui se sont chargés, à forfait, de creuser le canal dans cette région. Au delà de Gatun, d'autres entrepreneurs ont commencé, également à forfait, l'excavation sur une largeur de 2 kilomètres 1/2 à débayer un trente mètres.

Puis loin, à Tabemilla, San Pablo, Mamé, Gorgona, Matachich, Santa-Cruz, les agents de la compagnie et les entrepreneurs ayant des contrats rivalisent d'activité. Dans la section de l'Obispo, l'emploi des machines secondaires bientôt la main d'œuvre, et des contrats d'indes à bref délai ont été conclus avec divers entrepreneurs. A Emperador, à la Culebra, dont les déblais serviront à construire le barrage destiné à arrêter la rivière Chagres dans ses violences, à Paraiso, à Frijol, à Cruces, dans la vallée du Bas-Chagres, les hommes travaillent, les appareils à vapeur fonctionnent. Enfin l'excavation dans les sections de Paraiso et de Boca di Rio Grande, débouché du canal dans le Pacifique, a été confiée à une société de travaux publics.

Sur toutes les lignes du canal, le creusement est commencé, se poursuit et sera terminé à des époques fixes.

Le total des cubes à extraire encore est d'environ 97,000,000 de mètres cubes; à partir du 1^{er} janvier 1884, l'excavation annuelle, imposée par contrat aux entrepreneurs, sera de 12,000,000 de mètres cubes, puisque l'excavation faite jusqu'à aujourd'hui et celle qui se fera en vertu de contrats actuellement en préparation peut être évaluée à 17,800,000 mètres cubes, soit un total de 19,800,000 mètres cubes par an.

L'excavation de 97,000,000 de mètres cubes à raison de 19,800,000 mètres cubes par an ne demandera pas cinq années. Le canal sera par conséquent certainement achevé dans le courant de l'année 1888.

Ces évaluations sont faites d'après l'effectif d'ouvriers et le matériel employé ou prochainement attendu sur les chantiers. Mais si on augmente d'un quart les machines et les ouvriers, le travail sera achevé dans un délai plus court d'un quart. On gagnera du moins une année, et l'exploitation pourra commencer en 1887.

Comme contrôle de ces affirmations, on peut dire que le mois d'août a produit un cube d'excavation de 210,000 mètres cubes, supérieur de 25 p. 100 au cube exécuté le mois précédent. Le rendement des chantiers va grossir chaque mois, comme il arrive dans toutes les entreprises de ce genre; il atteindra 500,000 mètres cubes à l'entrée de la saison sèche, en décembre.

Le matériel accumulé et le temps plus favorable permettront alors

ANNONCES

A LOUER

Le COSMOPOLITAN HOTEL,

avec mobilier, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc., etc.
Pour les conditions, s'adresser à Hor-Fu.

Le Dr. DAVIS informe ses clients qu'il est en ville, et qu'il y résidera pendant quelques jours seulement.

A VENDRE

E HOO HIA

Diverses terres dépendant de la succession Darling, toutes situées dans le district de Punaauia, et donnant sur la route de clôture: savoir :

Teonéire, Mataleoa	72 a. 94 c.
Teunapeti	47 96
Marama-iti	61 01
Teitiri, Atimahu	24 96
Parapa	3 h. 74 26

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'apete, rue de Rivoli, chez M. J.-T. COCKER.

TAOA MOE

Une maison à louer à Papeete à Mataleoa. Les propriétaires, Karl Oesser, hanani peroué i Papeete nei. E auha hia boe shuru farane i te taata te ita i na tel reira e tel faaboi i te fatu ra, oia Karl Oesser.

CHEZ LANTIERES

EXCELLENTE BIÈRE à 50 centimes la bouteille;
VIN BLANC (1^{er} choix) dit VIN D'OR, à 2 fr. 50 la bouteille;
VIN ROUGE (vieux), depuis 2 fr. jusqu'à 3 fr. la bouteille.

233-5-3

Salons de verdure.

La dame Vahinetua a Teun-manava, épouse autorisée et assistée du sieur Teafasau à Haavahia, demeurant à Punaauia, demande à faire inscrire en son nom la terre Paetuaia, sis au sous-district de Mehitli, district de Punaauia, et non encore inscrite.

La dame Valarupe a Vahinetua, demeurant à Arue, demande à faire inscrire en son nom les terres Teruahuas, Taharua et Moetarua, sis au sous-district de Taunumareti, district d'Arue, et non encore inscrites.

La dame Teotahi a Ooea, dite Hamiani a Ohio, propriétaire, demeurant à Arue, est dans l'intention de vendre au sieur Hi a Tuu une parcelle de la terre Mataai, sis au sous-district de Taunumareti, district de Punaauia.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 6 au 12 décembre 1883.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE				PLUIE dans les 24 heures	VENTS DOMINANTS
	Hauteur moyenne	Variation diurne	6 heures du matin	4 heures du soir	Moyenne	Moyenne de la journée		
6 déc.	750.2	0.4	23.0	21.5	27.8	26.6	0.0182	N O
7.	760.0	0.2	24.1	21.8	27.9	26.8	"	N O
8.	760.3	0.0	24.0	21.9	27.9	26.7	"	N O
9.	760.1	0.4	24.0	21.8	27.5	26.0	0.0191	N O
10.	760.4	0.6	23.1	22.8	26.8	25.4	0.0032	N E
11.	760.9	0.9	23.2	22.6	26.4	25.5	0.0231	N E
12.	761.0	0.1	23.5	23.0	26.8	25.8	0.0006	N E

FANFARE LOCALE

PROGRAMME des morceaux qui seront joués sur la Place du Gouvernement le 13 décembre 1883 (si le temps le permet).

Le Vagabond	Pas redoublé	Tillard.
El Gitano	Bolero	Lagoy.
L'Angé d'amour	Valse	Büger.
Défilé	Poika	F. Danne.
Mascotte	Quadrille	

PAGEETE. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.